

# SANTÉ

## SANTÉ PUBLIQUE

Protection sanitaire, maladies, toxicomanie, épidémiologie, vaccination, hygiène

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

### **Arrêté du 29 janvier 2010 fixant le rapport d'activité type des centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogue**

NOR : SASP1002864A

La ministre de la santé et des sports,  
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 314-50 ;  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 3121-33-1 à R. 3121-33-3,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Pour les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogue, le rapport d'activité prévu à l'article R. 314-50 du code de l'action sociale et des familles est conforme au modèle figurant à l'annexe du présent arrêté.

#### Article 2

L'arrêté du 16 janvier 2006 fixant le rapport d'activité type des centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogue est abrogé.

#### Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 janvier 2010.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice générale adjointe  
de la santé,*  
S. DELAPORTE

*Nota.* – L'annexe du présent arrêté est publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, n° 2010/3, et est consultable sur le site internet du ministère chargé de la santé ([www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)).



Ministère de la santé et des sports  
Direction générale de la santé  
Sous-direction Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques  
Bureau des pratiques addictives

## ASA-CAARUD Rapport d'Activité Standardisé Annuel

ANNEE 2010

Décret n°1606 du 19 décembre 2005 relatif aux missions des CAARUD

Décret n°347 du 14 avril 2005 approuvant le référentiel national des actions de réduction des risques en direction des usagers de drogues

### 1. LA STRUCTURE

#### 1. Coordonnées de la structure

Nom du CAARUD :

Date d'autorisation :

Adresse

Code postal  Commune

Téléphone  Fax

Adresse électronique

Site internet

**Notes** : Si le CAARUD a été autorisé dans l'année qui fait l'objet du présent rapport, celui-ci doit être renseigné à compter de la date d'autorisation.

### 2. BUDGET (à partir du compte administratif)

(format ex: 100 000€)

	Recettes	Charges
Budget du CAARUD		
Dotation ONDAM		

### 3. MEMBRES DE L'EQUIPE

**Notes :** Les volumes horaires sont exprimés en Equivalent Temps Plein (ETP), pour tous les emplois qu'ils soient salariés (liés par un contrat de travail avec le CAARUD) ou bénévoles pour l'année civile complète. Si un emploi prévu au budget n'est pas pourvu, il ne doit pas figurer dans les effectifs. Indiquez uniquement les personnes en poste pendant la période couverte par ce rapport).

- Personnel salarié : toute personne touchant une rémunération (salaire ou vacation) quelle qu'en soit la durée.
- Equivalent temps plein : Le calcul doit se faire sur la base du nombre de mois travaillés. Ainsi un salarié à temps plein ayant travaillé les 12 mois de l'année = 1 ETP ; un salarié à temps plein ayant travaillé 6 mois = 0,5 ETP et celui qui n'a travaillé qu'un seul mois = 0,08 ETP (1/12).
- Pour les salariés à mi-temps, ils comptent pour 0,5 ETP s'ils ont travaillé 12 mois, et 0,25 ETP pour 6 mois...
- Bénévoles/volontaires : toute personne ne touchant ni salaire ni vacations

Personnel salarié (Nombre ETP format ex : 0,5)		Bénévoles/volontaires (Nombre ETP format ex :0,5)
	Directeur/coordonateur/chef de service	
	Secrétariat et personnel administratif	
	Personnel logistique (entretien...)	
	Médecin	
	Infirmier	
	Psychologue	
	Educateur	
	Animateur	
	Assistant social	
	Personne relai issue de la communauté UD	
	Stagiaire	
	Autre personnel 1 (précisez) :	
	Autre personnel 2 (précisez) :	
	Autre personnel 3 (précisez) :	
0,0	<b>Totaux</b>	

### 4. MODALITES ET LIEUX D'INTERVENTION

**Notes :** Un CAARUD peut pratiquer une ou plusieurs des 3 modalités d'intervention suivantes :

\* **Lieux d'accueil :** les activités s'exercent dans un **local** principal et/ou antenne(s) ou dans une **unité mobile** (camion, bus, minibus qui se déplace ou non d'un lieu à un autre dans la même journée/soirée ou la même semaine.

\* **Activités extérieures :** **Intervention de rue** (équipe/travail de rue où les activités s'exercent « à pied ») ; intervention sur des lieux de **squat** ; **permanences** (accueil "décentralisé" au sein d'une autre institution) ; visites/ateliers sur des **lieux de détention** ; travail collaboratif avec des **pharmacies** (échanges de seringues et/ou automates).

\* **Activités en milieu festif :** les activités s'exercent sur les lieux de déroulement des événements festifs.

#### « Lieux d'accueil » du CAARUD

**Local principal et antennes**

**Unité mobile (bus, camion...)**

#### Interventions extérieures

Interventions de rue	<input style="width: 80px;" type="text"/>	Intervention en prison	<input style="width: 80px;" type="text"/>
Interventions en squat	<input style="width: 80px;" type="text"/>	PES en pharmacie	<input style="width: 80px;" type="text"/>
Permanences (universités, CHRS...)	<input style="width: 80px;" type="text"/>		

#### Activités en milieu festif

Interventions régulières (boîte, discothèques...)	<input style="width: 80px;" type="text"/>	Evénements ponctuels (technivals, festivals, concerts...)	<input style="width: 80px;" type="text"/>
---	---	---	---

**5. ACCUEIL COLLECTIF ET INDIVIDUEL, SERVICES PROPOSÉS**

Espace d'accueil et de repos	<input type="text"/>	Espace laverie	<input type="text"/>
Mise à disposition de boissons/nourriture	<input type="text"/>	Espace sanitaire (douches...)	<input type="text"/>
Mise à disposition téléphone/internet	<input type="text"/>	Casiers, consignes pour effets personnels	<input type="text"/>
Autre 1 :	<input type="text"/>	Autre 2 :	<input type="text"/>

**6. PERIODES DE FONCTIONNEMENT**

**Accueil des usagers ou présence sur les lieux d'intervention (jours, soirs et week-end)**

Notes : Du lundi au vendredi il s'agit de comptabiliser les nombre de jours et de soirées/nuits d'ouverture aux usagers de la structure par **semaine** et pour le WE du nombre de jours ou de soirées/nuits **annuels** de fonctionnement. *Exemple* : Si un CAARUD dispose de plusieurs modalités d'intervention (local, unité mobile, équipes intervenants à l'extérieures) additionnez les journées : exemple : un CAARUD dispose de 2 locaux ouverts toute la journée 5 jours par semaine + une unité mobile intervenant 3 soirées par semaine et chaque samedi + une équipe de rue intervenant 3 après midi par semaine :

- Lieu fixe-local : 5+5=10 journées par semaine
- Lieu fixe-unité mobile = 3 soirées/nuits par semaine + 52 samedis et/ou dimanches par an.
- Activité extérieures = 3 x 0,5= 1,5 jours par semaine

	Lundi au vendredi		Samedi et/ou dimanche	
	Nombre de jours hebdomadaires d'ouverture (de 8h à 20h)	Nb de soirée et/ou nuits hebdomadaires d'ouverture (après 20h00)	Nb de jours annuels d'ouverture	Nb de soirées et/ou nuits annuelles d'ouverture (après 20h00)
Lieu d'accueil, local principal et antennes				
Lieu d'accueil - unité mobile				
Interventions extérieures (rue, squat, prison, permanences...)				
			<b>Nb de sorties annuelles</b>	
Activités en milieu festif : Indiquez le nb de "sorties" annuelles (un événement = une sortie)				

**7. ESTIMATION ANNUELLE DES FILES ACTIVES ET PASSAGES/CONTACTS**

Les trois grandes modalités d'intervention ont été distinguées afin de refléter au mieux les spécificités d'interventions et les publics. Pour chaque type d'intervention il est demandé de distinguer :

\* **la file active annuelle** : ensemble des usagers vus au moins une fois pendant l'année par un ou plusieurs membres de l'équipe ; un usager ne peut être comptabilisé qu'une seule fois dans une année. Cet indicateur renseigne sur la taille de la population suivie. Il peut y avoir des doubles compte entre les files actives des différentes modalités d'intervention (ex : intervention squat et équipe de rue), mais cela devrait être minoritaire.

\* **Le nombre de contacts annuels** : cet indicateur renseigne sur la fréquence des rencontres. Il s'agit d'estimer le nombre de contacts et non la file active Exemple 1 : monsieur X est vu au cours de l'année 10 fois au sein du local et 10 fois lors des interventions de rue (= 20 contacts ET 1 file active). Exemple 2: Dans le cadre d'une intervention d'une équipe de rue, la rencontre avec un groupe de 10 personnes, doit donner lieu à la comptabilisation de 10 contacts, même si le dialogue et/ou la remise de matériel de RDR n'ont pas eu lieu avec chacun des membres du groupe.

**Concernant les activités en milieu festif, distinguez :**

\* **Les passages** : estimation du nombre de personnes qui sont passées au stand, chill-out... pendant l'événement festif

\* **Les interventions/entretiens** : estimation du nombre de personnes avec lesquelles les intervenants ont initié ou développé une intervention individuelle ou pour un groupe (conseil, discussion, accompagnement...)

**« Lieux d'accueil » du CAARUD**

<b>Local principal et antennes</b>	File active <input type="text"/>	Dont nouvelles personnes <input type="text"/>		Nombre de passages/contacts <input type="text"/>
	↓			
	<b>dont femmes :</b>			<input type="text"/>
<b>Unité mobile (bus, camion...)</b>	File active <input type="text"/>	Dont nouvelles personnes <input type="text"/>		Nombre de passages/contacts <input type="text"/>
	↓			
	<b>dont femmes :</b>			<input type="text"/>

**Interventions extérieures**

Interventions de rue	File active <input type="text"/>	Nombre de contacts <input type="text"/>
Interventions en squat	File active <input type="text"/>	Nombre de contacts <input type="text"/>
Interventions en prison	File active <input type="text"/>	Nombre de contacts <input type="text"/>
Permanences	File active <input type="text"/>	Nombre de contacts <input type="text"/>

**Activités en milieu festif**

Nombre de passages	<input type="text"/>	Nombre d'interventions/entretiens	<input type="text"/>
--------------------	----------------------	-----------------------------------	----------------------

**8. PRODUITS (%)**

**Notes:** Indiquez le **pourcentage** au sein de la file active (local principal et antennes, unité mobile, interventions extérieures et milieu festif) des produits consommés par les personnes rencontrées.

Les personnes accueillies dans les CAARUD sont nombreuses à consommer plusieurs produits au cours d'une même année (polyusagers). Il vous est demandé ici d'évaluer pour chaque personne de vos files actives le produit (ou les deux produits) dominant ; c'est-à-dire le produit qui occupe une place prépondérante dans la vie de la personne. Ce produit constituant dans la plupart des cas "celui qui pose le plus de problèmes à l'usager". La typologie ci-dessous reprend les termes de l'enquête OFDT Ena-CARRUD (réalisée tous les deux ans) ; cette enquête permet quant à elle, de renseigner tous les produits consommés récemment (au cours du dernier mois) ainsi que leurs modalités d'usage.

Pour le milieu festif, il est demandé de tenir compte seulement des consommations des personnes vues en entretiens.

Héroïne	Buprénorphine haut dosage, Subutex®	Méthadone	Sulfates de morphine (Moscantin-Sknénan®)	Cocaïne ou free base	Crack	Amphétamines	MDMA, ecstasy
Kétamine	Plantes hallucinogènes(1)	LSD, acides	Benzo (2)	Cannabis	Alcool	Autre 1 lequel	Autre 2 lequel

(1) Champignons, Datura, Salvia divinorium, DMT/ayahuasca

(2) Rivotril, Rohypnol, Vallium, Tranxene, Temesta, etc

**9. MODALITES DE REALISATIONS DES ACTES**

Note : Il s'agit des différentes modalités et méthodes d'intervention menées par les membres de l'équipe du CAARUD quel que soit leur statut (salarié ou bénévole/volontaire) et quelle que soit la fréquence d'utilisation de cette méthodologie d'intervention. En revanche ne pas répondre par oui lorsque que cette modalité d'intervention est tout à fait exceptionnelle dans l'activité traditionnelle du CAARUD et quelle ne sera jamais répétée.

Entretiens individuels	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Visites (domicile, hôpital...)	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Ateliers/sessions d'échanges collectives	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Orientation de la personne	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Groupes d'entraide/auto support/communautaire	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Accompagnement physique	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Autre 1 - Précisez :	<input style="width: 100%;" type="text"/>	Autre 2 - Précisez :	<input style="width: 100%;" type="text"/>

<b>10. ACTES REALISES</b>		
<p><b>Notes :</b> Il s'agit de décrire la nature des interventions menées par le CAARUD. Ces interventions sont caractérisées en actes. On entend par « acte » toute action accomplie par un membre de l'équipe, dans le cadre de ses activités, sur place ou sur les lieux d'intervention de l'équipe, pour soutenir, orienter ou accompagner un usager de drogues ayant un contact avec le CAARUD. Un même acte (exemple recherche d'un logement de moyen séjour) peut varier considérablement d'une personne à l'autre en termes de temps consacré et de difficulté. De plus, certains des actes énumérés ci-dessous, peuvent en fonction des situations, avoir ou non une « issue positive ». Quelques exemple d'actes pouvant être comptabilisés comme un acte : un entretien, un remplissage de dossier, un accompagnement au CDAG, un appel téléphonique...</p> <p><b>Méthode suggérée pour comptabiliser les actes :</b> Pour faciliter la comptabilisation des actes réalisés, il est conseillé d'utiliser des fiches (journalières, hebdomadaires ou mensuelles) adaptées à ce rapport d'activité et à vos pratiques professionnelles. Ensuite, chaque fois qu'un membre de l'équipe réalise un acte, il coche la case correspondante. Les fiches peuvent être individuelles (c'est-à-dire avoir une fiche par salarié dont on fait le total à la fin de la semaine ou du mois) ou collective. Il s'agit alors</p>		
Typologie des actes	Nombre d'actes annuel	
Accueil/refuge/lien social		
Réduction des risques liés à l'usage de drogues et à la sexualité (modes de consommation, récupération de matériel, risques infectieux et sanitaires...)		
Hygiène (nutrition, douches, machine à laver...)		
Soins	Infirmiers	
	Médecine générale (hors substitution)	
	Accès à la substitution aux opiacés	
	Suivi psychologique/psychiatrique	
	Traitement hépatite B	
	Traitement hépatite C	
	Traitement sida	
	Dentaire	
Autre, Précisez la discipline :		
Dépistage et vaccination (VIH, IST, hépatites...)		
Démarches d'accès aux droits (sociaux, santé, administratif, justice...) ou de maintien		
Logement	Court séjour inférieur à 3 mois (urgence ou transition - collectif (foyers) ou individuel (hôtel))	
	Moyen séjour et long séjour (appartements thérapeutiques, CTR, communauté thérapeutique, familles d'accueil...)	
	Logement personnel, logement autonome de droit commun	
	Actions/activités/interventions de <b>maintien</b> dans le logement	
Formation et emploi	Accès et recherche de formation	
	Accès et recherche d'emploi	
	Actions/activités/interventions de <b>maintien</b> dans l'emploi et la formation	

**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA FONCTION PUBLIQUE  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS**

**11. MISE A DISPOSITION DE MATERIEL DE PREVENTION**

**Notes :** Le calcul du nombre des matériels de prévention, (Seringues ; Kit injection, Préservatifs hommes, Préservatifs femmes, Brochures et matériels d'information, Container de récupération de seringues et Jetons...), mis à disposition des usagers peut se faire à travers une gestion des stocks de ces matériels (il n'est ainsi pas nécessaire de comptabiliser les nombres de matériels délivrés à chaque usager. Suggestion :

Total du nombre d'unités acquises (achetées ou obtenues) – le nombre des unités restant non distribuées au 31 décembre = nombre des unités distribuées

**Récupération des seringues usagées :**

Pour calculer le nombre de seringues utilisées récupérées, la méthode suivante peut être utilisée :

Etape 1 : Remplir au fur et à mesure des containers de 1 litre (ce container contient approximativement 55 seringues) ;

Etape 2 : multiplier, à la fin de l'année, le nombre de containers utilisés au cours de l'année par 55.

Pour le cas des containers ayant des dimensions différentes, il faut faire des estimations sur la base équivalent 1 litre (container 0,50 litre = 27 seringues ; 2 litre = 110 seringues)

	Matériel	Nombre		Matériel	Nombre
Trousses d'injection délivrées par automatés	Kits +		Filtres stériles	Stérifilt®	
	Steribox®			Autre	
	KAP			Stéricup®	
Trousses d'injections délivrées par les équipes du CAARUD	Kits +		Cupules stériles de chauffe et de dilution	Autre	
	Steribox®			Eau PPI (fiolle plastique de 5 ml)	
	KAP			Tampons alcoolisés	
Jetons distribués			Matériel de sniff	"Roule ta paille"	
Seringues distribuées à l'unité par les équipes (hors kits)	1 cc			Sérum physiologique	
	2 cc			Autre	
	autre contenance précisez:		Matériel pour fumer le crack	Doseur	
Préservatifs et gels	Masculins			Embouts	
	Féminins			Autre, précisez:	
	Gels lubrifiants		Autre matériel, précisez:		
Ethylo-tests			Brochures et matériels d'information		

**PES en pharmacie**

	Nombre		Nombre
Pharmacies partenaires		Jetons	
Kits livrés aux pharmaciens	Kits +	Flyers	
	Steribox®	Autre, précisez:	

**Récupération de matériels usagés**

Nombre de seringues usagées récupérées (1 litre = 55 seringues approximativement)		Récupérateurs de seringues mis à disposition (équivalent 1 litre)	
---	--	---	--

**12. MEDIATION SOCIALE**

Indiquez si vous avez assuré des actions de médiations en vue d'assurer une bonne intégration dans le quartier et prévenir les nuisances liées à l'usage de drogues

Avec : Autorités locales (communes, services sanitaires et sociaux)	<input type="text"/>	Avec réseaux de soin (médecins, pharmaciens...)	<input type="text"/>
Avec la police	<input type="text"/>	Avec les riverains	<input type="text"/>
Autre 1 - Précisez :	<input type="text"/>	Autre 2 - Précisez :	<input type="text"/>



**13. Indiquez le cas échéant des activités menées par votre structure financées dans le cadre du CAARUD et non décrites dans ce rapport**

--

**14. PARTICIPATION AU DISPOSITIF DE VEILLE A LA RECHERCHE, A LA PREVENTION ET A LA FORMATION SUR L'EVOLUTION DES PRATIQUES DES USAGERS.**

Conformément à l'article R.3121-33-2 les CAARUD participent au dispositif de veille en matière de drogues et de toxicomanie, à la recherche, à la prévention et à la formation sur l'évolution des pratiques des usagers.

Par votre contact direct avec les usagers de drogues, vous constituez des observateurs privilégiés des changements intervenant en matière de drogues. À ce titre, le décret CAARUD vous investit d'une mission de veille. Croisée avec d'autres sources d'information, cette veille doit contribuer à orienter et à concevoir les réponses des pouvoirs publics à l'échelle locale, régionale et nationale, en matière de prise en charge, d'offre de soin et de prévention destinées à cette population.

***Au cours des 12 derniers mois, avez-vous constaté, parmi les personnes fréquentant votre structure, des phénomènes marquants ou des évolutions notables (expliquer pourquoi et comment ces changements sont intervenus). En l'absence d'éléments explicatifs, vous pouvez faire des hypothèses :***

**1. Les produits :** décrire la forme (poudre, liquide, comprimés spray, etc.), la couleur, le conditionnement (paquet en papier, boulette, paquet en plastique, etc.); citer les différentes appellations et le contenu supposé ; la disponibilité (présence globale du produit dans un espace géographique donné) ; prix de vente généralement observé...

--

**2. Profil de consommateurs** ou changement notable dans le profil des usagers rencontrés : Par nouveau profil, il faut entendre un groupe plus ou moins homogène au moins sur un aspect : âge (adolescents, jeunes, adultes entre 30 et 40 ans, etc.), lieu d'habitation (banlieue, cité, centre ville), une caractéristique culturelle, origine géographique (Europe de l'Est, Asie, etc.), mode de vie (errant, sédentaire, squat, etc.), type d'activité professionnelle (transports routiers, restauration, show-business, etc.).

--

**3. Les modes d'administration ou l'association de produits.** Quels sont les effets recherchés et ressentis par le biais de ce mode d'administration ou de cette association ?

--

4. **Les problèmes de santé** marquants liés ou non à l'usage de produits (OD, abcès, problèmes psychiatriques, etc.).

5. **Les problèmes sociaux** marquants (marginalisation, chômage, pauvreté, violence, délinquance, etc.).

6. Autres éléments marquants non mentionnés dans les questions 1 à 5 précédentes (cela peut être en lien avec le contexte local, les politiques publiques, les usagers, le trafic de drogues, le dispositif de prise en charge et de soins etc.)

7. Veille sur trois produits : les personnes accueillies dans les CAARUD sont majoritairement consommateurs des trois produits suivants : **Subutex (et générique), cocaïne et héroïne**. Pour chacun de ces trois produits indiquer leur **disponibilité perçue** (niveau de présence globale de la substance dans un espace géographique donné) et leur **prix** (prix du gramme ou de l'unité généralement observé sur un espace géographique donné). Ces trois questions permettent d'assurer une veille régulière sur les trois principaux produits aujourd'hui consommés par les personnes reçues dans les CAARUD

**Disponibilité et prix du Subutex (et générique) :**

**Disponibilité et prix de la cocaïne :**

**Disponibilité et prix de l'héroïne :**

**Fin du rapport ASA CAARUD**

*merci pour le temps que vous y avez consacré*